



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances

Office du personnel de l'Etat

Service des ressources humaines

DEFINITION DE FONCTION-TYPE

Date d'établissement	Date de révision	Date de mise en application
29.4.1983	1.7.2009	29.4.1983

1. Dénomination de la fonction	Code fonction
Cardiotechnicien HUG-cardiotechnicienne HUG	1.03.012

2. But de la fonction

Assurer les fonctions extra-corporelles vitales du patient, au moyen de l'appareil coeur-poumons, lors d'interventions dans des conditions de sécurité rigoureuses. Assurer la manipulation d'appareils, tels que coeur-poumons, gazométrie, ballon aortique, enregistreurs divers, etc. Assister les cardiologues lors des examens de cathétérismes cardiaques. Seconder les chirurgiens lors de la pose de stimulateurs cardiaques et contrôler périodiquement les porteurs.

3. Description de la fonction

La fonction implique notamment :

- le remplissage des circuits avec des solutés physiologiques ou des produits de contraste appropriés à chaque malade, par exemple en ventriculographie, coronographie, appareil coeur-poumons, etc.;
- le raccordement du dispositif extra-corporel, rigoureusement stérilisé, avec le patient après avoir éliminé toutes possibilités d'embolie gazeuse ou de contamination pathogène;
- l'entretien, la stérilisation, le montage des appareils selon les règles aseptiques les plus rigoureuses;
- la connaissance de l'anatomie et de la physiopathologie cardio-vasculaire et pulmonaire;
- l'enregistrement des données biologiques et physiologiques lors de cathétérisme cardiaque;
- le contrôle post-opératoire et pré-opératoire des patients porteurs de stimulateurs et ajustement de ceux-ci en fonction du patient;
- l'intervention immédiate sur le plan mécanique ou électronique en cas de panne de l'appareillage;
- la modification, selon les besoins de l'équipe chirurgicale, de la technique d'assistance;
- le perfectionnement de la prestation technique acquise auprès d'autres antennes chirurgicales;
- la commande et le choix du matériel, en tenant compte des perfectionnements continus dans ce domaine, par exemple stimulateurs cardiaques;
- toutes autres tâches propres au milieu de travail.

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	K	C	H	C	G	Cl. max. 16
Points	43	10	42	11	41	Total 147